

Séance du 26 Février 2004

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances et a délibéré sur la question suivante dont le compte rendu a été affiché à la porte principale de la Mairie.

-oOo-

PRESENTS : Dr Grenet, Maire-Président ; MM. Etchegaray, Millet-Barbé, Labayle, Boustingorry, Mme Durruty, MM. Massé, Delas, Mme Dufrêne, MM. Gommez-Vaez, Saussié, Mme Favoreu-Dumas, Adjointes ; MM. Laroche, Pommiez, Lozano, Mmes Ipharraguerre, Chevrel, Boé, Chabaud-Massoni, Darmendrail, Jeambrun, Lauqué, Bédarrides, MM. Escapil-Inchauspé, Arandia, Melle Carreiro, Mmes Doucet-Joyé, Levraud, Larran-Lange, Bisauta, Capdevielle, M. Casenave, Mme Lougarot, MM. Larralde, Sarhy, Conseillers Municipaux.

ONT DONNE POUVOIR : M. Trunet à M. Laroche ; Mme Bordenave à Mme Chabaud-Massoni ; M. Causse à Mme Bisauta.

ABSENT : M. Charrier

SECRETAIRE : Mme Doucet-Joyé.

OBJET : FINANCES - Subvention

M. POMMIEZ présente le rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

L'Union Nationale des Combattants (UNC) Groupe Basque, organise les 21, 22 et 23 mai à Bayonne et Biarritz le Congrès National de l'UNC Ce congrès devrait rassembler 2500 à 3000 personnes, avec une assemblée générale plénière prévue salle Lauga.

Cette association sollicite une subvention exceptionnelle de 7 622 € pour équilibrer son budget prévisionnel qui représente environ 140 000 €

Compte tenu de l'importance de cette manifestation et de son intérêt pour l'animation de la ville, je vous propose d'accorder une suite favorable à cette demande.

Adopté.

Mme Bisautta s'abstient

Mme Lougarot, M. Larralde s'abstiennent.

Ont signé au registre les membres présents

Séance du 26 Février 2004

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances et a délibéré sur la question suivante dont le compte rendu a été affiché à la porte principale de la Mairie.

-oOo-

PRESENTS : Dr Grenet, Maire-Président ; MM. Etchegaray, Millet-Barbé, Labayle, Boustingorry, Mme Durruty, MM. Massé, Delas, Mme Dufrêne, MM. Gommez-Vaez, Saussié, Mme Favoreu-Dumas, Adjointes ; MM. Laroche, Pommiez, Lozano, Mmes Ipharraguerre, Chevrel, Boé, Chabaud-Massoni, Darmendrail, Jeambrun, Lauqué, Bédarrides, MM. Escapil-Inchauspé, Arandia, Melle Carreiro, Mmes Doucet-Joyé, Levraud, Larran-Lange, Bisauta, Capdevielle, M. Casenave, Mme Lougarot, MM. Larralde, Sarhy, Conseillers Municipaux.

ONT DONNE POUVOIR : M. Trunet à M. Laroche ; Mme Bordenave à Mme Chabaud-Massoni ; M. Causse à Mme Bisauta.

ABSENT : M. Charrier

SECRETAIRE : Mme Doucet-Joyé.

OBJET : FINANCES - Subvention

M. POMMIEZ présente le rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

Je vous propose d'attribuer une subvention exceptionnelle de 15.000 € à l'Aviron Bayonnais football club pour permettre la modération du coût du déplacement à Paris à l'occasion du match du 10 février, étant précisé que la CABAB et le Conseil Général contribuent également à cette dépense.

Adopté.

M. Sarhy s'abstient.

Ont signé au registre les membres présents.